

INSCRIPTION - ATTESTATION

04 septembre 2022 à Bèze (21)

Particulier

Limite d'inscription 26/08/22

| Je soussigne(e), Nom : | | Prenom : | |
|--|---|---------------------------|---------------------------------------|
| Né(e) le | à (Ville, Département) | | |
| Adresse : | | | |
| Code postal : | Ville : | Tél | |
| E-mail : | | | |
| Titulaire de la carte d'ide | ntité / passeport n° (joindre une | e photocopie recto/verso) | : |
| Délivré(e) le | par | | |
| N° immatriculation de mo | on véhicule : | | |
| • | de mètres à 2,00 véhicule (minimum 2 mètres) □ | | |
| Je souhaite un emplacem | ient : □ Terrain de foot | ☐ Parc de la cure | ☐ Terrain de pétanque |
| | ☐ rue Dom Clément | ☐ rue des Potiers | |
| Je règle mon emplaceme | nt ce jour par | | |
| ☐ Chèque n° | Banque | | à l'ordre de Déclic en Bèze |
| ☐ Virement (cf RIB joint) I <pre>paiement</pre> | Merci de préciser Vide grenier de | u 04/09/22+ Nom + Pré | nom <u>joindre le justificatif de</u> |
| Je déclare sur l'honneur : | | | |
| - ne pas être commerçan | t (e) | | |
| - ne vendre que des obje | ts personnels et usagés (Articl | e L 310-2 du Code de | commerce) |
| - n'avoir pas participé à 2 du Code pénal) | ! autres manifestations de mê | eme nature au cours d | e l'année civile. (Article R321-9 |
| Je certifie avo | oir pris connaissance du règle | ement ci-joint et m'en | gage à le respecter |
| Fait à | , le | | |
| Signature précédée de la | mention « Lu et approuvé » | | |



INSCRIPTION - ATTESTATION

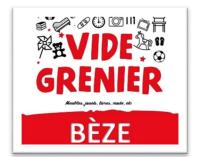
04 septembre 2022 à Bèze (21)

(21) Limite d'inscription 26/08/22

Personne morale

| Je soussigné(e), Nom : | Prénom : |
|---|--|
| Représentant de la Société/Association (raison sociale) | |
| N° de registre du commerce/des métiers : | de |
| Dont le siège est (adresse) | |
| | |
| Ayant le fonction de | dans la personne morale |
| Adresse du représentant: | |
| Code postal : Ville : | Tél |
| E-mail : | |
| Titulaire de la carte d'identité / passeport n° (joindre u | une photocopie recto/verso): |
| Délivré(e) le | par |
| N° immatriculation de mon véhicule : | |
| Je loue un emplacement de mètres à 2,0 | 00 € le mètre soit€ |
| ☐ sans véhicule (minimum 2 mètres) | ☐ avec 1 véhicule (minimum 5 mètres) |
| Je souhaite un emplacement : ☐ Terrain de foot | ☐ Parc de la cure ☐ Terrain de pétanque |
| ☐ rue Dom Clément | ☐ rue des Potiers |
| Je règle mon emplacement ce jour par | |
| ☐ Chèque n° Banque Banque | à l'ordre de Déclic en Bèze |
| ☐ Virement (cf RIB joint) Merci de préciser Vide grenier paiement | du 04/09/22 + Nom + Prénom <u>joindre le justificatif de</u> |
| Je déclare sur l'honneur : - Être soumis au régime de l'article L310-2 du code d - Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les obje | |
| Je certifie avoir pris connaissance du règ | glement ci-joint et m'engage à le respecter |
| Fait à, le | |

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



REGLEMENT VIDE GRENIER

04 septembre 2022 à Bèze (21)

<u>Article 1</u>: La manifestation dénommée « Vide grenier » organisée par l'association Déclic en Bèze se déroule le 04 septembre 2022 de 8h00 à 18h00.

Le protocole sanitaire à ce jour en vigueur est le suivant :

- Port du masque obligatoire
- Sens unique de la visite
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Interdiction pour les visiteurs de toucher les objets à la vente
- Limitation du nombre de client par stand (1 client pour 4 m²)

<u>Article 2</u> : Le Vide grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

- La demande d'inscription dûment remplie.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers.
- Une photocopie de la carte trois volets pour les professionnels.
- Le paiement correspondant à la réservation.

Un accusé réception de votre inscription sera envoyé avant le 26/08/2022 lorsque le dossier sera complet et le règlement effectué.

Le jour de la manifestation les exposants devront pouvoir justifier de leur identité en présentant un justificatif.

<u>Article 3</u>: La réservation minimale doit être de **2 mètres minimum** <u>sans</u> <u>véhicule</u> et de **5 mètres pour** <u>un</u> <u>véhicule</u> ; le mètre linéaire coûte 2 €

<u>Article 4</u>: Le règlement des réservations se fera par virement ou par chèque libellé à l'ordre de Déclic en Bèze et devra être effectué avant le 26/08/2022

Article 5: La date limite des inscriptions est le 26/08/2022.

<u>Article 6</u>: Les réservations sont nominatives. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et de ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles – vente d'animaux, armes, produits alimentaires, belle-mère, copie de CD, DVD ou jeux, produits inflammables... les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident matériel et corporel.

<u>Article 7</u>: Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles L321-1 à 321-8, R633-1 à 633-5 et R 635-3 à 635-7 du Code Pénal.

<u>Article 8</u>: Une autorisation parentale est exigée pour les <u>exposants mineurs</u>. Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

<u>Article 9</u>: L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

<u>Article 10</u>: Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée par zone. Les emplacements disponibles peuvent être affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

<u>Article 11</u>: L'entrée du vide grenier est interdite au public avant 8h00. L'installation des stands se fera entre 05h30 et 7h00. La clôture du vide grenier se fera à 18h00. Le remballage est autorisé à partir de 17h30.

<u>Article 12</u>: Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende. Chaque exposant devra se munir du matériel nécessaire en fonction de la météo (tonnelle...)

Article 13: Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide grenier (Arrêté municipal 2002-002).

<u>Article 14</u>: Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Ledit registre sera paraphé par la Mairie de Bèze et transmis après la manifestation à la préfecture de Côte d'Or.

<u>Article 15</u>: Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

<u>Article 16</u> : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

<u>Article 17</u>: Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

<u>Article 18</u>: Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 19: Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

COVID 19 : En cas d'annulation de l'évènement par les organisateurs liés à l'évolution de la crise sanitaire ; les exposants seront intégralement remboursés.

Article 20: Le présent règlement est à disposition auprès de l'organisateur ainsi que sur le site de l'association.

Le Président de l'Association



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque 10278 Guichet 02523 N° compte 00020605801 Devise EUR

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number) 1027 8025 2300 0206 0580

Domiciliation CCM MIREBEAU PONTAILLER 34 GRANDE RUE 21310 MIREBEAU SUR BEZE

☎03 80 63 21 73

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

Domiciliation CCM MIREBEAU PONTAILLER

BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A

Titulaire du compte (Account Owner) DECLIC EN BEZE CHEZ MR MOULIN FABRICE 9 RUE SAINT PRUDENT 21310 BEZE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE